

Délibérations**du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

<p><u>Date de la convocation :</u> 21/05/2024</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 17 • présents ou représentés : 14 <p>Affiché le :</p> <p>Publié le :</p> <p>Transmis au contrôle de légalité le :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en l'absence du Maire empêché, sous la présidence de M. Alain PENNOBER 1^{er} adjoint dans l'ordre du tableau.</p> <p><u>Présents</u>: Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEACH, Pascal BODENAN, Véronique LEBON, Jacques LE PAGE, Jeanne HASCOET, André PIRIOU, Béatrice HASCOET, Cathy LE MEUR, Denis FLOCHLAY, David DADEN, Luc FOURNIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Paul DIVANACH donne pouvoir à Alain PENNOBER, Béatrice LE BOURCH donne pouvoir à Cathy LE MEUR, Fabienne TIENNOT donne pouvoir à Jacques LE PAGE.</p> <p><u>Absents non excusés</u> : Luc FOURNIER, Nathalie RIOU, Olivier HENAFF</p> <p><u>Elu secrétaire de séance</u> : Béatrice HASCOET</p>
--	---

12. D2024-043 Occupation du domaine public pour les commerces ambulants et provisoires

Il est proposé de modifier et compléter la délibération N°D21-025 du 17 mai 2021 concernant le commerce ambulant et provisoire sur le domaine public.

Il est proposé d'ajouter un emplacement supplémentaire au niveau du terrain communal de Tréguer.

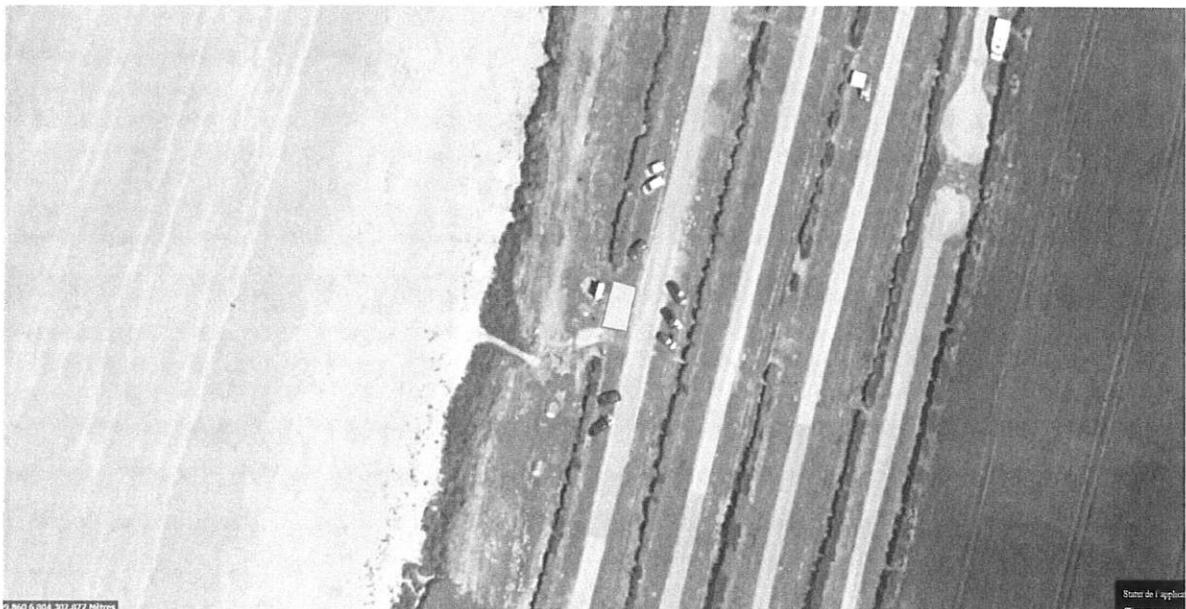


Délibérations

du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

Sur le parking de Kervel, il est proposé de créer un tarif pour le déploiement du matériel des écoles de surf. Il est proposé un tarif de 250 € pour l'année civile. L'emplacement sera au maximum de 10 m (soit 2 emplacements véhicule)

Il est également proposé de déplacer l'emplacement prévu à Kervel. Pour rappel en 2023, 2 commerçants se sont installés au niveau de l'entrée de la plage.



Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE de créer un nouvel emplacement pour l'installation de commerce alimentaire ambulant au niveau du terrain commune de Tréguer
- DECIDE de modifier l'emplacement prévu à Kervel
- DECIDE de créer un tarif pour le déploiement du matériel des écoles de surf sur le parking de Kervel fixé à 250€ pour l'année civile.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 029-212901763-20240527-CM2024270512-DE

Délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY

A Plonévez-Porzay, le mardi 28 mai 2024

Le secrétaire de séance

Le 1^{er} adjoint
Alain PENNOBER

